M. Bulliot porte alors le trouvaille au ministère de l'Instruction publique. Il en informe le préfet de la Haute-Saône. Le docteur Bulliot et M. Pothapin et constate que l'on fait vraie valeur.

Pour éviter de la vérité et livre à une enquête en outre de bouille. Il apprit qu'une nommée Marie Bouet, âgée de 22 ans, était décédée le 10 février 1900 à l'hôpital de la Pitié.

Juliette Bouet a été retrouvée à Rougiroll, où elle était, au moment de la mort, une honorable famille. Arrêtée, elle a été envoyée au Dépôt après avoir avoué qu'elle avait étouffé son enfant.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Dépêche de lord Kitchener. — Le général Elliott aux prises avec Dewet

Londres, 16 juin. — Le War Office vient de recevoir la dépêche suivante de Kitchener :

Prétoria, 15 juin, 12 h. 40 de l'après-midi — Le colonne du général Elliott, venant de Vryde, s'est rencontrée le 6 près de Roitz, avec l'ennemi, commandé par Dewet.

Après un combat très sérieux, nous avons pris un convoi se composant de 71 voitures chargées, ainsi que 45 prisonniers, 594 fusils, 50,000 cartouches de différents calibres et 4,000 têtes de bétail. Les Boers ont laissé 17 morts et 3 blessés.

Le major Sladens, de l'infanterie montée, s'est blessé.

Nos pertes sont de 3 officiers et 10 hommes tués, un officier et 24 hommes blessés.

Chronique électorale

ELECTIONS CANTONALES

CANTON DE CARVIN

M. Evrard Bernard, candidat du P. O. F. au Conseil d'arrondissement dans le canton de Carvin, avait organisé hier une réunion publique à Leforeut, avec M. Morange, secrétaire de mairie à Avion.

La réunion annoncée n'a pas eu lieu.

M. Houssin, candidat de la Fédération socialiste autonome du Nord, était venu avec plusieurs de ses amis pour contredire M. Evrard. Devant l'insuccès de la réunion de son concurrent, il s'est immédiatement retiré.

En raison du manque absolu d'auditeurs, les orateurs du P. O. F. n'ont pas parlé. Pareille aventure leur était arrivée jeudi dernier à Carvin, où la conférence ne fut pas faite, faute d'assistants.

Chronique Régionale

LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE du Nord

Hier après-midi a eu lieu dans la salle des Fêtes du *Progrès du Nord*, la deuxième assemblée de la Fédération Républicaine du Nord. Cent cinquante délégués y étaient présents, venus de tous les points du département, notamment de Quesnoy-sur-Deûle, Armentières, Hellemmes, St-André, Tourcoing, Somain, Dunkerque, Roubaix, Bailleul, Lomme, Gravelines, Bauvin, Gondecourt, Houplin, Provin, Cuincy, Rumégnies, Rosendaël, Bourbourg, Herrin, Templemars, Seclin, Estaires, Cysoing, Allennes-les-Marais, Lallaing, Douai, Houplines, Pont-à-Marcq, Somain, La Bassée, Ennetières-en-Weppes, etc., etc.

Un grand nombre d'autres groupements s'étaient fait excuser en promettant d'ailleurs leur concours absolu.

L'assemblée a décidé la constitution immédiate d'un comité d'action composé d'un délégué pour chacun des cantons du département. Le bureau a été constitué comme suit : M. Tribourdeux, conseiller général, président ; MM. Lepoutre et Devulder, conseillers généraux, vice-présidents ; Docteur Debierre, secrétaire-général ; Ed. Leleu, secrétaire-adjoint et Cliquennois-Pipe, trésorier.

Le Comité a décidé de se mettre immédiatement à l'œuvre et une action politique ne tardera pas à produire les meilleurs résultats. Les réunions auront lieu successivement dans chacun des arrondissements.

Avant de lever la séance, M. Debierre a proposé à l'assemblée la déclaration suivante qui a été adoptée :

DÉCLARATION

I. — L'Etat doit protéger toutes les religions et ne subventionner aucune culte.

II. — Le domaine de l'Eglise est un domaine mystique ; il n'arrête dans le champ de la conscience.

L'Eglise n'a donc à enseigner ni les lettres ni les sciences. L'enseignement lui échappe. Quand elle sort des édifices consacrés au culte, elle empiète sur le domaine de l'Etat.

III. — La liberté est le premier des biens. L'Etat doit la garantir à chacun jusqu'au point où cette liberté n'est pas en opposition avec la constitution même de la société, l'ordre ou la saint public.

IV. — L'égalité, qui n'est pas le nivellement, l'Etat la maintient dans la mesure où elle est politique et social, sans que chaque citoyen oublie que chacun doit recevoir selon ses œuvres.

V. — L'Etat doit assurer la liberté du travail, mais il a le devoir de protéger l'ouvrier contre les abus des puissances d'argent ; il doit protéger son infirmité et sa vieillesse par l'assurance obligatoire et les lois d'assistance.

Le parti républicain doit prendre position contre la coalition sans nom qui se présente devant lui et dans laquelle il y a de tout, excepté des républicains. Il doit faire bloc contre cette masse incohérente de réactionnaires, de nationalistes, de ménilistes qui combattre bientôt sous la protection et l'étendard du parti catholique renversé et détesté.

Que chaque républicain fasse son devoir au nom de la liberté et du progrès social, et le succès est au bout.

VI. — L'Etat doit assurer la protection à l'agriculture, à l'industrie nationale, mais s'il doit protéger les producteurs, il a le devoir aussi de protéger les consommateurs contre les intermédiaires financiers et accapareurs, spéculation parasite très lucrative qu'il y a lieu d'arrêter dans son négoce criminel. Il impôt, sous prétexte qu'il est démocratique qu'il soit proportionnel, ne doit pas être prélevé surtout sur les pauvres par suite des taxes de consommation ; il doit être payé par chacun selon ses facultés et ses biens.

VII. — Le parti républicain doit se souvenir qu'il ne peut laisser l'Etat, le contrôleur à centralisation excessive, qu'à la condition de ne pas se dédouger sur ceux qui le veut résister à l'obéissance du sein des cervoes d'enseignement, d'assistance et de solidarité qui sont dans le domaine de l'initiative.

VIII. — Cette déclaration, on y comparant la Démocratisation administrative, ce vrai régime républicain, c'est le plus sûr moyen pour éviter la réduction du service militaire, l'organisation par l'Etat des grands services publics et la lutte contre les grands monopoles, ces deux mesures nécessaires pour la réalisation du quel nous convions tous les républicains sans distinction ni exclusion.

Que faut-il pour aboutir ?

De l'union et de l'action. L'activité et la vigilance n'ont jamais été plus nécessaires.

Le Congrès international

DES TULLISTES

(De notre correspondant)

Le Congrès international des tuilistes s'est ouvert hier à 10 heures du matin, au siège du syndicat l'Union, boulevard Victor-Hugo.

Etaient présents :

MM. Appleton, P. James, S. Attwels, et J. Simpson, de Nottingham.

John Young, représentant les fédérations écossaises.

Catherin et Guillot, de Lyon.

Lernoult et Wilson, de Lille.

Bailly, Margnant et Pecqueux, de Saint-Quentin.

Sandras et Ernest Piat, de Caudry.

A. Letailleur, de Saint-Ouen et P. Letailleur de Dunkerque, qui avaient accepté les fonctions d'interprètes.

Salembier, Sauvage, Dutertre, Barthy, Herrewyn et Dély, de l'Union des Tuilistes de Calais.

Le Congrès a décidé la création d'une fédération internationale comprenant : l'Union des ouvriers Tuilistes de Nottingham, l'Union Ecossaine des ouvriers textiles, les syndicats de Caudry, Lyon, Saint-Quentin, Lille et l'Union des Tuilistes de Calais.

La Fédération aura pour but d'apporter une assistance financière en temps de grève ou de mise à l'index et de protéger les organisations de tuilistes dans les localités où se trouvent les sociétés sus-nommées.

Le Secrétaire de la Fédération sera choisi en France, le trésorier en Angleterre et le président en Ecosse.

∴

A 5 heures 1/2 a eu lieu à l'Elysée une grande réunion publique sous la présidence de M. Revein, secrétaire du comité général du Parti socialiste.

Les différents orateurs y ont rendu compte des travaux du Congrès et de la situation ouvrière dans les centres tuilériens.

Les sans-travail à Armentières

Le bruit court depuis quelque temps qu'aujourd'hui, lundi, les sans-travail d'Armentières se livreraient à des manifestations dans la ville puis se rendraient en Belgique d'où ils reviendraient en masse, chargés de *trade*. Bien que ce ne soit là que des bruits, de nombreuses brigades de gendarmerie venues de plusieurs points du département sont arrivées la nuit à Armentières.

L'ADMISSION TEMPORAIRE

Admission du rapport Debussy

La commission des douanes a adopté le rapport de M. Debussy sur l'admission temporaire.

Dans son rapport très documenté, M. Debussy, après une étude de la législation étrangère, examine un projet qui lui est soumis. « Nous pensons, dit-il, qu'il est nécessaire de revenir à l'application du régime de l'admission temporaire dans des conditions s'écartant peu de son principe, tout en tenant compte de la réorganisation de l'industrie tout en laissant à la minoterie toutes les facilités qui seront compatibles avec les intérêts du Trésor et l'intérêt des autres industries.

En résumé nous voulons établir le régime de l'identique quant aux personnes, et conserver celui de l'équivalent quant aux produits. »

En conséquence il demande à la Chambre d'adopter le texte suivant :

Article 1er. — Les froments étrangers destinés à la mouture pourront être admis en franchise par les moulins ouverts à l'importation des céréales. La réexportation des farines, semoules et sons *pourra être effectuée par les ports d'entrée réel ou les bureaux de douane ouverts soit au transit*, soit à l'entrée des marchandises payant plus de 20 francs les 100 kilos.

La mise en entrepôt des farines et semoules et sons provenant de ces céréales admis temporairement ne sera pas considérée comme exportation.

Article 2. — Les soumissions d'admission temporaire de blé ne pourront être souscrites que par des meuniers élus, ni peuvent être de moins de 150 quintaux. Elles seront incessibles. Le meunier soumissionnaire devra exporter directement les blés importés dans son usine et en sortir directement les produits fabriqués pour les exporter. La douane aura droit de contrôle sur toutes ces opérations, même à l'intérieur des usines. Les déclarants s'engageront par une soumission cautionnée *à exporter* dans le délai de 3 *mois les farines*, semoules et sons en quantité et qualité et selon le degré d'extraction conformes aux prescriptions les articles 3, 4, 5 et 6 ci-dessous du décret du 9 août 1897.

Article 3. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

NOS LITTERATEURS

M. André Couvreur

Il faut se réjouir des gloires susceptibles de donner quelque orgueil à notre région. Je n'en suis pas de ceux qui cherchent à diminuer cette confiance au pays du Nord, que la personnalité déjà bien établie de M. André Couvreur, dont le jeune talent vient de s'affirmer à nouveau par un poème intitulé : *La Source fatale*, paru chez Plon, il y a une huitaine de jours.

Cet ouvrage continue une série de « Dangers Sociaux » dont les deux premiers types *Le Mal nécessaire* et *les Mancenilles* nous avaient exposés de la main d'un maître, révélaient déjà une volonté, une énergie d'écrivain que la publication récente du premier de ces deux ouvrages ne pouvait confirmer sans aucun doute. Tandis que la fécondité du Midi s'épand en cris d'allégresse chaque fois que l'un de ses enfants s'élève dans la vie, le Nord, pays de gris, de noire réalité, dans la moins expansive région septentrionale, nous célébrions avec satisfaction ceux qui contribuent à la supériorité de notre département, et qui, partis de nos brumes, vont rayonner sous le ciel parisien, en nous renvoyant un peu de la bonne chaleur d'espérance et de foi.

M. André Couvreur est de Seclin. Sa famille est de cette forte souche de travailleurs qui aimèrent le sol et le rendirent fécond. Il semble que le sang de ces gens de noire réalité, dans la première l'affection dont ses nuances l'entourèrent et la soigèrent. Cette constatation ne peut faire deux moitiés pages, et j'en ai retrouvé l'occasion chaque fois qu'il chante la nature.

Les mirages de nos longues étendues où, pour employer ses propres termes, « le ciel se rétrécit et se rapproche de la terre, » les brumes de la Flandrienne, où « par les flamboiements d'été, au temps de la moisson, l'or des épis frissonne parmi les champs, roule le long des plaines, et, sous l'impulsion des vents, ondule jusqu'à la rencontre des grands bois » où encore, « la nuit pure, transparente, fluidique, palpite de la splendeur des étoiles », toutes ces images et quantité d'autres que je ne puis citer, résultent d'un sérieux incontestable, d'un amour du pays natal, allié par l'esprit de famille. Cette force constitue un ensemble et quelque sorte entière.

Les citadins ne l'ont pas ; on bien, ils dépérissent d'une autre manière. Elle fut transmise à l'auteur par l'obscure hérédité du gotte, par les traditions que possèdent les grands-parents, ancêtres à Gondecourt, à souvenir au culture en même temps qu'il éclairciscit les jeunes intelligences; ils ont pu, aujourd'hui, dans un poème qui le Seclin, à parcourir les villages environnants, au trot allongé de son cheval, pour répandre la santé et soulager les souffrances. De ce dernier, dont une longue maladie a brisé l'existence, nous ne dirons rien que personne ne sache ; nous nous contenterons de saluer une vie valeureuse, toute d'abnégation, de travail et d'honneur.

Voilà donc notre concitoyen à Paris, muni de cette volonté du travail, dont sa lignée le dota. Cette volonté a livré qu'il nous donne prochainement — court dans ses veines en même temps que son esprit s'éclaire aux hautes conquêtes de la psychologie, à la contemplation de la douleur et de la misère, car M. André Couvreur est médecin. Penché sur un chevet, il étudie le mal en même temps qu'il consolidait la détresse des âmes modifiées, transformées par la déchéance corporelle.

Et quel vaste champ d'études ! Toutes les petitesses, toutes les défections des cœurs paralysés, mis à nu, se livrent en leur détresse, lui passent sous les yeux. L'écrivain aurait pu profiter de cette faiblesse, y puiser mille anecdotes mille histoires, car nous savons qu'il est médecin, que tous les détraquements de l'humanité vaincus lui sont dévoilés dans la confession du cabinet de consultation ! Il lui eut suffit de transposer quelques noms pour en faire un moyen de son talent, de fort belles et de fort cruelles études. Mais il n'en veut point. Il négige de pareilles ressources, il ne cherche pas à pierre la comédie humaine, les grandes souffrances, les tares affreuses dont la Société périclite.

Il a pour but de régénérer, et il en tente l'effet par les moyens les plus efficaces, il dépouille son esprit de charité. Il médite, il laisse mûrir ses idées.

Puis écrire la manifestation première de son pulsive : « Il est nécessaire » si in, si fort, au sort cet ininterrompu, qui surprend, angoisse, offrette, qui avertit. Guérir est bien ; empêcher le qui de se produire est encore mieux. C'est ce qu'a voulu M. André Couvreur. C'est ce qu'il réalise.

Il faut avouer d'ailleurs que l'écrivain ne pouvait fondre dans une époque plus *disposée* à l'accueillir. Les idées évoluent et le goût public subit cette transformation. Les graves questions sociales animent de plus en plus l'esprit des générations actuelles. Toutes aux conditions d'ordre moins superficiel. Chacun sent passer en soi le remuement des préoccupations nouvelles, le souffle de l'idéal d'émancipation. L'on s'écarte volontiers des chemins tracés par les coteurs de fleurettes, par les remueurs de passions adultères.

L'art du roman se renouvelle et confine à l'étude. Les jeunes fronts penchés sur une histoire réclameront à cette histoire autre chose qu'un futile divertissement. Il leur *faudra* en outre, puisque le roman est un enseignement. Cet enseignement est rude souvent ; il est brutal. Il offre l'ingratitude de sujets aussi douloureux. Il heurte aussi quelques, que ne sont traité dans « les Mancenilles ». Mais, guérit-on une plaie sans la toucher ?... Pourtant l'auteur narrient à exposer ses thèse avec une délicatesse de touche, une ironie, une charité d'expressions qui lui font honneur. De cet effort il faut le louer grandement. Il a tenté une prophylaxie dont les pères devront le remercier, et que les sociologues glaudiront.

Et maintenant, voilà dans la *Source fatale* un autre fléau auguel M. André Couvreur s'attaque. Celui-là, c'est le plus grave. Il ronge le pays jusque dans ses racines, il menace notre grandeur et notre prospérité nationale. La distillerie d'où s'écoule le flot corrupteur, le pays où s'élève cette usine, c'est le pays qu'elle engendre de bas en haut, tout y est décrit avec une sinvergure remarquable. La détresse d'un peuple d'ouvriers démoralisé par le vice, l'indifférence et l'égoïsme des heureux, y sont dépeints en des scènes d'une ampleur qui épouvante et qui grave.

Le style est fort et frappe ; les mots sont concis, images ; les caractères sont pittoresques. Ce Bordier, l'observateur des livres précédents, le Mentor de la trilogie, à l'âme si droite et si pure, qui, dans le roman, incarne l'âme humaine, maisine fait-il pas de la fiction parmi tant de sombres réalités ? ce Bordier, qui regarde le pays se décomposer sous l'abcès, qui voit les transformations néfastes produites par le grand poison, qui sait à temps écarter son mil du microscope pour envisager les grands problèmes de l'âme, ce Bordier est un personnage confinant au symbole, admirable de charité.

Jeanne Duprat, sa compagne en dévouement, résoud très simplement, d'un trait d'abnégation, la question sociale, comme nous voudrions la voir résolue, chose hélas ! improbable.

Autour d'eux, s'est le noble et inconscient caractère du distillateur Duprat ; c'est Florentin Bel, l'ingénieur bourgeois qui route involontairement à l'abîme et au crime ; c'est quantité d'autres types marqués supérieurement, agissant dans un milieu bien connu parmi des coudes d'une intensité frémissante, dignes de la plume d'un Zola, de la pitié d'un Saint Vincent de Paul.

L'auteur, dans ès préface, en faisant l'éloge de ceux qui combattent l'alcool, savants, penseurs, prêtres, écrivains, les loue d'unir leurs efforts en dépit de leurs opinions, pour frapper ce monstre qui, tout à l'heure, n'avait qu'à vient, lui, dé donner un fameux coup.

Montrons donc, quelque gratitude à M. André Couvreur, et la bonne santé il encouragera vite. Il n'est pas toujours souriante ; elle montre le vie sous un prisme où passent des couleurs plutôt sombres. Mais elle prévoit, elle enseigne, elle ébranle des préjugés, elle fait des déceptions. Remercions-le de faire œuvre si utile, et de s'être rangé sans hésitation parmi ceux qui font marcher la pensée *vers la vérité, vers la lumière.*

Fernand LEFRANC.

LE SPORT

AUTOMOBILISME

La course Roubaix-Calais

La course Roubaix-Calais n'a pas obtenu tout le succès escompté.

Cela tient à ce que M. Dureault, préfet du Pas-de-Calais, avait télégraphié samedi au président de l'Automobile-Club du Nord, que l'autorisation de la course sur les routes de son département. Dans ces conditions, les concurrents sont partis un peu en mauvaise.

Le départ a été donné à Roubaix, à 7 heures précises.

Le contrôle d'arrivée — 161 kilomètres — était installé à Fauxbrs de Calais, face au café Pruvot, en Fort-Nouvelle.

M. Prugnac, de Roubaix, est arrivé à 11 h. 22, pilotant une voiture Mors de 16 chevaux.

De Dion-Bouton, à 11 h. 42, voiture Peugeot, 12 chevaux.

Le 3e, M. Dureault, montant la voiture de M. Dulaes (Hortel), à 11 h. 54

Après la course, organisateurs, sociétaires et hôtes étaient tendus au Grand-Hôtel où l'on a joyeusement toasté.

SPORT HIPPIQUE

Les courses de Quesnoy.

Malgré le temps incertain les courses ont été *superbes. La foule était nombreuse. Je ne s'est heureusement produit aucun accident. Voici les résultats :*

1re course. — Au trot monté, 10 partants : 1er prix, Thoreau à M. Gourlain — 2e, Révoil-Matin à M. Marty — 3e, Tutanis à M. Laing.

2e course. — Course de haies, 5 partants : 1er prix, Rouge-Dain à M. Thiebaux — 2e, Gontran à M. Nivière — 3e, La Pagnerie à M. Lavrenne.

3e course. — Au trot monté, 9 partants : 1er prix, Utopie à M. Lestarquit — 2e, Urmie à M. de Lamoth.

4e course. — Steeple-chase, 5 partants : 1er prix, Acrion à M. Somon — 2e, Gunnaro à M. Thiebaux — 3e, Bonn à M. Hoet.

5e course. — Au trot attelé, 10 partants : 1er prix, Sylabe à M. Guerlain — 2e, Rejane à M. Pagnon — 3e, Moi à M. Hoet.

6e course. — Steeple-chase militaire, 7 partants : 1er prix, Mayda à M. Quesnel — 2e, Gaita à M. Mentzel — 3e, Tuvin — 2e, Umar à M. Mérouse.

ROUBAIX

Marque ! l' « Avenir » !

Les députés de la grande séance de samedi se disent de vrais républicains, les seuls, les purs.

Ils le croient peut-être.

Mais quelque chose dans toute leur affaire sonne faux.

Quand on annonce leur venue, toute la gent cléricale entre en jubilation.

Dans le comité qui organise leurs prêches, il y a, très visiblement heureux et émoustiés, des réactionnaires, des hommes de la Faculté catholique, enfin des gens qui sont si peu républicains qu'on peut dire qu'ils ne le sont pas du tout.

Les journaux qui chantent leurs prouesses oratoires sont aussi bien plaisant républicains, car l'heure, il est vrai, ne livrait en leur détente, lui *Le Butin* nous apparaissent difficilement comme des démocrates.

Dans leur auditoire, tous les bedeaux, les margouilliers, les portiers-cierges et les suisses de serpents de toutes nos paroisses, et ils n'ont pas l'air de s'embêter du tout.

Comment tout cela peut-il se faire ?

Il y a évidemment là une anomalie que les jouraux amis des républicains en question nous expliquent.

Comment peut-on se dire républicains et le croire quand on voit courir après ses chausses *la lie fleur de la réaction hurlant à Marseille* la haine de la haine grimace qui dit saint l'hypocrisie de la manière ?

La vieille pierre de touche du parti républicain est donc usée ! On ne pourra désormais plus dire : « Républicains, quelques-uns réactionnaires font grise mine et lourde mouse, *continuez, vous êtes dans la bonne voie* »!

Maintenant cela ne va plus et on cag... dans les réactions de cette sorte, as-disant républicaines,qui?

Les journaux républicains.

Et voilà pourquoi les feuilles réactionnaires et cléricales sont dans la joie.

Marque *l'Avenir !* Marque Véran !

Marius VÉRAN

Lait falsifié. — Un procès-verbal a été dressé à la charge de Pierre Speybrouck, 39 ans, cultivateur, à Mouvaux, inculpé d'avoir vendu du lait contenant 15 0/0 d'eau. Speybrouck a déjà comparu le 14 courant, par le tribunal correctionnel de Lille, à 100 francs d'amende pour le même motif.

Un homme dévalisé. — Dans la nuit de samedi à dimanche, en rentrant à son domicile, après plusieurs stations dans les estaminets, M. J.-B. Carpentier, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant rue Lacroix, cour Delannoy, 15, constata qu'on lui avait enlevé sa montre et son porte-monnaie.

M. Carpentier a déposé une plainte à la police.

Outrages aux agents — Camille Régnier, 22 ans, tisserand, demeurant rue Decrème, cour Destrée, a été arrêté hier, pour outrages par paroles et par paroles à l'agent Dumont qui l'avait surpris frappant aux portes de la Grande-Rue.

Montre perdue — Samedi soir, vers 8 heures, un dame a perdu de la Grande-Place à la rue Pierre-Ditte, une montre en argent n° 9196. d'une valeur de 18 fr. Récompense à qui la rapportera au poste central de police.

Bonchée de Pain — La tirage des primes approche, les cartes de reçus s'animent.

Les centres de contrôle commencent à faire retardataires de se hâter afin ne venient courir le risque de ne plus trouver de place de belle occasion.

La date du tirage sera fixée dimanche prochain ; elle sera très proche. Que les sociétaires se pressent. Ils veinent profiter de belle occasion. Ils auront une bonne affaire en même temps qu'une bonne action.

Viande stérilisée — De la viande stérilisée sera mise en vente, au détail, ce matin, à partir de midi, au Dépôt de Roubaix par le service d'inspection des viandes.

AVIS

aux porteurs d'actions de la Financière Belge-Française

Cinquante actionnaires de cette Société, représentant 1.400 actions, ont décidé que la deuxième une réunion pour la défense de leurs intérêts aurait lieu mardi 18 courant, à huit heures et demie du soir, *Café Pandore*, rue Pouvrée.

Pour renseignements avant la réunion, s'adresser café Durand, 115, rue de la Gare.

SITUATION OFFERTE par importante maison du Midi à personnes ayant à occuper (dans les environs de leur résidence) du placement des vins à la clientèle bourgeoise. Seront préférés les hommes jeunes libérés du service militaire ou les retraités des administrations. Sur bonnes références de moralité et d'honorabilité on accorderait commission et au besoin traitement fixe. Ecrire à M. Bonne-Mare de la Compagnie générale des vins du Midi à Beaucaire (Gard).

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement le titre.

WATTRELOS

Une fête de famille à l'Ecole de la Bailerie

Hier, c'était grande fête dans le quartier. Comme *l'année dernière à pareille époque, l'association amicale des anciennes élèves de l'Ecole de la Bailleria* avait organisé un concert suivi d'un dîner, mêmes recherches au certificat d'études. Avant le concert une réunion intime des membres de l'association avait lieu à Croix. M. Wiemann, président de l'association, se faisant l'interprète de ses camarades, s'adressa à M. Taisne, directeur de l'école, en lui remettant une chaîneonnage pour le magnifique succès qu'il a remporte aux derniers examens (1er prix départemental du Concours et six élèves reçus).

Il a ajouté que grâce à son dévouement et à son habile direction, l'école, comme l'association, n'a fait que progresser depuis son entrée ; aussi, il a l'assurance de la sympathie de la population entière du quartier.

M. Taisne a remercié en disant que l'Association comme les familles pouvaient compter sur son entier dévouement et sur celui du personnel de l'école.

Aussitôt après, les 125 sociétaires en rang, quatre par quatre se mirent en marche, en tête, le Bailleria Dubus déjà bondée de spectateurs et on sous l'excellente direction de M. Dorge, chef de l'Orphéon, ils se rendirent à la Maison des Bons » avec accompagnement d'orchestre.

Le cercle dramatique dirigé par M. Crocco, que *prêtait son concours, avait choisi à interpréter deux* charmantes comédies : « Une journée de mystères » et « Amour sacrifiée », qui ont fait beaucoup rire : sociétaires.

Nous avons en le plaisir d'entendre MM. Decottignies et Vanhoutte, dans quelques duettos de jumeaux ; la Cavatine du bal masqué, de Verdi ; F. Ibsen, R. Grimonpont et J. Dubos, monologuistes, qui ont obtenu des succès de rire et de sympathie, dans des dialogues comiques, comiques, en patois flamand. E. Brazz a joué avec beaucoup de tête, une fantaisie musicale intitulée, Enfin, dans ‘ dévoré de l'amour ont interprété une sayaette comique : « Bleu-Bec et Nouvrard », et Mlle A. Crocco qui s'était chargée d'accompagner les artistes.

Le succès a été complet, la soirée fructueuse, et grâce au dévouement de tous les amis de l'école de la Bailleria les heures laurées de cette année tourtent gratuitement le voyage de Bruxelles.

Au nom de la représentation un mot de l'Ecole au nom de ses camarades a remercié les bienveillantes de la fête et leur a remis à chacun un magnifique bouquet.

ORDIX

La Patriote. — MM. Sandras et Mesplomb de la « Patriote » de Croix, viennent d'obtenir devant la commission spéciale de l'Ecole Normale de Douai, leur diplôme de professeur de gymnastique. Toutes nos félicitations à nos concitoyens.

Publications de rôle. — Le rôle pour le premier trimestre de l'année 1901, des droits d'épreuve ou de vérification des appareils à vapeur et des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés est mis en recouvrement dès ce jour. Il comprend trois articles pour la somme de 75 fr. 86

— Le rôle des contributions spéciales pour frais de chambre de commerce est également mis en recouvrement. Il comprend 74 articles, pour la somme de 638 fr. 32.

WASQUEHAL

Publication de rôle. — Le rôle des contributions spéciales pour frais de Chambre de commerce est mis en recouvrement. Il comprend 31 articles, et s'élève à 238 fr. 60.

TOURCOING

Eau potable Roubaix-Tourcoing

M. le Directeur du service des eaux nous adresse la communication suivante :

« Le dernier accident de la conduite ascensionnelle a été réparé dans la nuit de samedi à dimanche.

» L'eau partie de Mons-en-Pévèle dimanche matin à 8 heures est arrivée dans les villes à 3 heures de l'après-midi.

» Pendant les premiers jours, l'eau potable déjà minérale sera ferrugineuse et gazeuse. Nous en recommandons la dégustation à nos concitoyens. »

Le grand concours musical de 1902

On sait qu'à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la société nationale des orphéonistes Crick-Sicks, de grandes fêtes musicales auront lieu les dimanche et lundi de la Pentecôte 18 et 19 mai 1902.

Festival d'une part et concours international de chant d'ensemble d'autre part.

Nous sommes en possession des documents qui viennent d'être adressés aux sociétés musicales pour les convier à participer au concours.

En voici le texte :

Société Nationale des Orphéonistes Crick-Sicks
1852-1902

Concours International de chant d'ensemble

organisé à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation

sous le bienveillant patronage de l'Administration municipale

Tourcoing, le 15 juin 1901.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le règlement du *Concours International de chant d'ensemble* que nous organisons à l'occasion du cinquantenaire de notre fondation et qui aurait lieu le lundi de la Pentecôte 19 mai 1902

Peut être trouvez-vous cette démarche anticipée.

C'est que nous voulons donner à cette solennité musicale une importance toute particulière, et nous avons *ora qu'une organisation* préparée de longue date ne pouvait qu'augmenter nos garanties de succès.

Nous voulons que les sociétés qui nous feront l'honneur d'y prendre part, conservent le meilleur souvenir des quelques heures qu'elles auront passées à Tourcoing ; notre ambition serait que l'art choral sorte g andi de cette manifestation à laquelle nous donnerons tout l'éclat qu'elle comporte.

Nous espérons que vous usérez de votre haute influence auprès des membres de votre société pour les engager à *accepter notre cordiale invitation. Ils* peuvent compter sur l'accueil le plus affectueux de la part des Crick-Sicks et le plus bienveillant de la part de notre population.

Veuillez agréer, etc.

La lettre d'invitation est signée de M. Dron, député-maire de la ville ; Edmond Masurel, président des Crick-Sicks et Charles Wattinne, secrétaire général.

Nous indiquerons ultérieurement les articles du règlement.

Voici le détail des épreuves et les primes réservées aux Sociétés sortant victorieuses de ces épreuves.

Lecture à vue

1re division. — 1er prix, une couronne en vermeil. — 2e prix, palme en vermeil. — 3e prix, palme en vermeil.

Division supérieure

1er prix, couronne en vermeil. — 2e prix, couronne en vermeil. — 3e prix, palme en vermeil.

Direction. — Prix unique. — 200 fr. pour le chef et une couronne de vermeil pour la Société.

Exécution. — 1re division, section A. — 1er prix, 350 fr. et une couronne de vermeil. — 2e prix, 150 fr. et palme vermeil.

1re division. (section B.)— 1er prix, 250 fr. et couronne vermeil. — 2e prix, 150 fr. et palme de vermeil.

Division supérieure. (section A). — 1er prix, 500 fr. et couronne de vermeil. — 2e prix, 200 fr. et palme vermeil.

Division supérieure (section B). — 1er prix, 500 fr. et couronne vermeil. — 2e prix, 300 fr. et palme vermeil.

Division d'excellence (section A.)—1er prix, 1000 fr. et un objet d'art. — 2e prix, 500 fr. et couronne de vermeil.

Division d'excellence section B — 1er prix, 1000 fr. et un objet d'art ; 2e prix, 500 fr. et couronne vermeil.

(Ces prix seraient portés à 800 fr. et 400 fr. si le nombre des sociétés participantes étaient inférieures à 4 dans chaque section).

Division internationale d'honneur. — Première division. — Prix unique 500 fr. et couronne vermeil.

Division supérieure. — Prix unique 800 fr. et un objet d'art.

Division d'excellence. — Prix unique 2000 fr. et un vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Il n'est pas douteux que nombre de sociétés et des meilleures répondront à l'invitation qui leur est adressée en envoyant leur adhésion.

Ligue Française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. — *Section de Tourcoing.* — Réunion le Lundi 17 courant, à sept heures et demie très précises du soir, au siège de la Section, Café Vve Paris, rue du Pain.

Ordre du jour : 1° Procès-verbal de la Réunion du 12 Mai. — 2° Conférence par un membre de la Section. Sujet : La littérature et l'emancipation des idées.

Mise en recouvrement du rôle des droits d'épreuve des appareils à vapeur (1er trimestre 1901) du rôle des contributions spéciales pour frais de chambre et de Chambre de Commerce et du rôle de vérification des poids et mesures pour 1901.

Le maire de la ville de Tourcoing donne avis que le rôle ci-dessus rédigé des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois à dater de ce jour pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations qui vaut pour objet une note égale ou supérieure à 30 fr. devront être rédigées sur papier timbré.

Toutes les réclamations devront être remises au bureau de l'octroi du rôle.

A l'Hôtel de Ville le 10 juin 1901.

Le maire,
A. BALLAGUY-MALLET, adjoint.

Vol d'un coq de race. — Un coq de race évalué 50 francs, a été dérobé dans la nuit de samedi à dimanche au domicile de préjudice de M. Henri Verincke, cabaretier au Brun-Pain, près la barrière d'octroi. Une enquête est ouverte par la police.

Accidents de travail. — Mlle Alice Sterlevx, 16 ans, détrempeuse à la filature de Jean M. Paul Frémaux, rue Neuve-Soufflot, a eu le doigt pris dans les engrenages d'un dispositif d'étirage et fortement meurtri. Docteur Debuchy, trente jours.

— M. Emile Merlinghem, 16 ans, teinturier chez Liénart-Walmer, rue Verte, a été brûlé aux pieds par de l'eau bouillante, en travaillant à un bac à teinture. — Docteur Bourgois, 15 jours.

— M. Martial Debuschère, 47 ans, débourreur au peignage Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, s'est contusionné la paume de la main gauche en manœuvrant des rouleaux de cardes. — Docteur Decherf, 8 jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Mogettes, 2.500 kilos ; Fèves, 1375 kilos ; Fraises, 20 kilos ; Haricots, 190 kilos ; Pois, 75 kilos ; Fromages, 30 kilos ; Beurre, 10 kilos ; Asperges, 25 bottes ; Artichauts, 300 ; Choux, 300.

MOUVAUX

La question de l'eau potable

M. Vincent n'ayant pas encore reçu de réponse officielle des maires de Roubaix-Tourcoing, au sujet de la question de l'eau potable formulée par l'assemblée communale dans sa session de février, vient de proposer au conseil d'adresser aux représentants de ces deux villes la protestation suivante :

Le conseil municipal de Mouvaux, estimant que la commission mixte des eaux de Roubaix-Tourcoing n'avait pas qualité pour rejeter la nouvelle demande formulée par la ville de Mouvaux et s'étonnant que les conseils municipaux des deux villes n'aient pas été consultés une seconde fois sur cette importante question, attendu que ceux-ci après avoir pris connaissance des considérations très judicieuses contenues dans le rapport de l'assemblée communale de Mouvaux, auraient pu changer d'avis et accorder à celle-ci ce qu'ils avaient eu lui refuser d'abord ; renvoie à Messieurs les maires de Roubaix-Tourcoing, le texte du rapport du conseil municipal de Mouvaux, du 14 février dernier et les prie d'insister pour qu'elle soit soumise à leurs conseils municipaux, seuls juges de la question ; il ajoute que si la faveur sollicitée était accordée, l'assemblée pourrait prendre l'engagement de ne se servir de l'eau potable pour l'alimentation des ses habitants ; que les consommateurs la payeraient selon un prix convenu, et que la commune abandonnerait toute idée de redevance annuelle aux villes de Roubaix-Tourcoing pour la distribution de son territoire. Cette protestation mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rectification. — Le Decottignies, à une précédente réunion du conseil municipal de Mouvaux, avait émis le vœu qu'une taxe municipale soit établie sur les jardins de plaisance, parcs, pièces d'eau, etc...

Sur la proposition de M. Vincent, ce vœu fut renvoyé à la commission des finances à ce que nous avons annoncé dans notre compte-rendu de vendredi en vue à ste voté qu'après avoir été transformé de la façon suivante :

« Que le taxe soit imposé davantage, afin de permettre aux communes dénuées de ressources, de faire face aux dépenses de travaux et de œuvres charitables reconnues nécessaires ».

La nouvel